

**2GC INVEST**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE**

**AU CAPITAL SOUSCRIT DE 50.000 EUROS ET AU CAPITAL MINIMUM DE 5.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : Z.I. GALINAY, RUE GRUNER**

**42230 ROCHE-LA-MOLIERE**

**984 090 522 RCS SAINT-ETIENNE**

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DU** 12-06-2025

---

Le 12-06-2025

Le soussigné,

**Monsieur Ayhan CULHA**, demeurant à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ (42270), 9 bis route de l'Etrat,

agissant en qualité de président de la société 2GC INVEST ci-dessus désignée et ci-après la « **Société** », spécialement habilité aux fins des présentes aux termes d'une assemblée générale en date du 20 mai 2025.

**APRES AVOIR RAPPELE QUE :**


/...../

Aux termes de la même assemblée, les associés ont :

/...../

- décidé, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital de refondre les statuts afin de :
  - modifier les conditions dans lesquelles pourront être réalisées les augmentations de capital par apport en numéraire,
  - insérer un droit de retrait au profit des associés,
  - insérer une clause d'exclusion en cas de modification du contrôle d'un associé personne morale,
  - modifier les conditions de nomination des membres du comité de direction,
  - préciser les pouvoirs et modalités de fonctionnement du comité de direction,

Paraphe



- préciser les conditions dans lesquelles peuvent être prises les décisions collectives,
- revoir les règles de majorité requises pour les prises de décisions,
- intégrer une clause relative à la désignation d'un commissaire aux comptes,
- intégrer une clause relative aux conséquences dans le cas où capitaux propres deviendraient inférieurs à la moitié du capital social,
- supprimer les diverses références aux « parts » alors que la Société est une société par actions simplifiée.

/...../

- conféré au président tous pouvoirs à l'effet de /...../ constater le caractère définitif de la refonte des statuts /...../ et généralement prendre toutes mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

/...../

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES /...../ A LA CONSTATION DU CARACTERE DEFINITIF DE LA REFONTE DES STATUTS /...../.**

/...../

En conséquence, le président :

/...../

- constate le caractère définitif de la refonte des statuts /...../.

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

**Pour copie certifiée conforme  
Le président  
Monsieur Ayhan CULHA**

Signé par :  
  
4A5EFE4428A34EE...